



**MAIRIE  
DE  
SISTERON** ❄

Département  
des Alpes de Haute Provence

**Département des Alpes de Haute-Provence  
COMMUNE DE SISTERON**

**DECISION DU MAIRE - DMSF 2024-03-06**

**CONVENTION BAIL  
OCCUPATION D'UN APPARTEMENT  
MEDIATHEQUE A. ROMAN  
Madame SCHILLER Michèle**

**Le Maire de la Commune de SISTERON**

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande de renouvellement du bail de location formulée par Madame SCHILLER Michèle.

VU la loi 89 462 du 6.07.89 réglant les rapports entre bailleurs et locataires modifiée par la loi n° 94-624 du 21 juillet 1994 relative à l'habitat.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La présente location est consentie pour une durée de trois années entières et consécutives qui commenceront à courir 1er avril 2024 et finiront le 31 mars 2027.

**ARTICLE 2 :** La présente location est consentie moyennant un loyer mensuel de 360.00 € (TROIS CENT SOIXANTE EUROS) payable d'avance mensuellement entre les mains de Madame le Receveur Municipal + charges (Ordures Ménagères + chauffage).

Le loyer sera révisé le premier janvier de chaque année, sans production d'un avenant, en fonction de valeur moyenne de l'indice de référence des loyers du 2° trimestre de l'année précédente ou de tout indice qui s'y substituera.

**ARTICLE 3 :** Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier de SISTERON, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et Madame SCHILLER Michèle.

Fait à SISTERON, le 21-03-2024

LE MAIRE,

D. SPAGNOU

